

fixeraient les conditions d'entrée dans les ports, sur la retenue des navires étrangers et l'enquête à leur bord, et sur les mesures à prendre par l'Etat côtier pour lutter contre la pollution causée par les accidents maritimes. On s'accorde à dire que les progrès accomplis au cours de cette session ont permis de faire un grand pas vers la conclusion des négociations portant sur la pollution des mers.

2. Recherche scientifique marine

Des propositions ont été faites à New York par la délégation américaine visant à modifier certaines des dispositions relatives à la recherche scientifique marine. Ces propositions ont été examinées de façon préliminaire, et cet examen n'a pas été concluant. Elles devront donc être étudiées plus avant. Le Canada est d'avis que toute amélioration de la rédaction du texte est bienvenue, en autant qu'elle ne met pas en péril le principe déjà accepté du consentement de l'Etat côtier, et qu'elle maintient un juste équilibre entre les intérêts des Etats côtiers et des Etats qui se livrent à la recherche.

Comité de rédaction

Le Comité de rédaction, présidé par l'ambassadeur Beesley, s'est réuni pour la première fois à Genève. Il a entrepris avec l'aide du Secrétariat de la Conférence l'examen préliminaire des différents types de renvois dans le TNCO pouvant exiger une uniformisation, des expressions à caractère strictement juridique exigeant l'uniformisation, et d'autres études synoptiques. Pour faciliter sa tâche le Comité a formé des groupes linguistiques pour étudier le texte en langues arabe, espagnole, française et anglaise.

Le Comité de rédaction a accéléré le rythme de ces travaux à New York et son travail de finissage est en bonne voie. Le fait qu'il ait déjà produit des résultats concrets donne une bonne idée de l'importance des progrès réalisés ainsi que de l'optimisme partagé par de nombreuses délégations quant à la formulation d'une convention globale finale.

Préambule et clauses finales

La Conférence a repris à Genève la discussion en plénière du préambule et des clauses finales. La plupart des interventions ont porté sur l'opportunité d'assortir la future Convention de réserves; d'étoffer le préambule pour bien indiquer le caractère global de la future Convention; de permettre la participation de la CEE aux droits et obligations de la convention;